

« Par ordre du Kreischef, toutes les personnes de sexe mâle, âgées de plus de 17 ans, sont tenues de se trouver place Saint-Paul, à Nivelles, le 8 novembre 1916, à 8 heures (heure belge), 9 heures (heure officielle), munies de leur carte d'identité et de leur carte de contrôle (Meldeamt). Il n'est permis de se munir que d'un petit bagage à mains. Celui qui ne se présentera pas sera déporté de force en Allemagne et sera passible, en outre, d'une forte amende et d'un long emprisonnement.

Les ecclésiastiques, médecins, avocats et instituteurs ne devront pas se présenter. Les bourgmestres seront responsables de la bonne exécution de cet ordre, qui devra être porté immédiatement à la connaissance des habitants. »

Nivelles, le 7 novembre 1916.

Der Kreischef von Nivelles, Graf von Schwerin

Avis allemand sur la réquisition des chômeurs affiché le 7 novembre 1916 à Nivelles.